

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 19 Septembre 2017

sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH -
Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER -
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN -
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER -
M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents: Mme Elisabeth JAECK (avec procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER) -
Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 11 juillet 2017
3. Travaux complémentaires au parking de la gare
4. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'assainissement
5. Avenant au marché de travaux d'entrée d'agglomération - rue des Vosges
6. Travaux de mise en souterrain des réseaux Orange dans la rue des Roses
7. Point sur les travaux en cours
8. Création d'un poste d'Adjoint Technique
9. Attribution d'une place de stationnement
10. Décision modificative – Budget assainissement
11. Acquisition de terrains
12. Modification du règlement intérieur des salles communales
13. Compte rendu 2016 du contrat de concession avec Electricité de Strasbourg
14. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Caroline KIEFFER, secrétaire de la présente séance assistée par M. Alain KEITH.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 11 juillet 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017.

M. Eric MULLER souhaite apporter une précision au point n°8 : il signale que la fibre optique ne viendra pas remplacer les lignes téléphoniques existantes mais sera posée en parallèle.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2017.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017 à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Stéphanie BAUER, Béatrice GNAEDIG, Aniko JUNG et M. Alain KEITH)

3. Travaux complémentaires au parking de la gare

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente le devis de la société JEAN LEFEBVRE afin de réaliser les travaux complémentaires d'aménagement d'un chemin d'accès entre le parking de la gare qui vient d'être réaménagé par la Région et le carrefour de la route de Brumath. Il souligne que ces travaux seront réalisés par la même société qui est en charge des travaux d'aménagement de la seconde tranche du parking de la gare. Ainsi, des économies d'échelle seront réalisées. Le devis qui comporte le reprofilage de la voirie ainsi que la mise en place d'enrobé s'élève à 10.050,00 € HT.

M. le Maire précise que cette délibération concerne une régularisation. Dans les faits, les travaux ont déjà débuté et il a fallu prendre une décision rapide afin de les coordonner avec ceux du parking de la gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ATTRIBUE** les travaux complémentaires d'aménagement d'un chemin d'accès entre le parking de la gare et le carrefour de la route de Brumath à la société JEAN LEFEBVRE de Haguenau pour montant de 10.050,00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre y afférente.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'assainissement

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement des réseaux d'assainissement, Monsieur le Maire présente la nouvelle offre de la société LARBRE. Celle-ci concerne la mise à jour du forfait de rémunération de la société suite à l'augmentation du coût total des travaux.

M. le Maire précise que ce forfait est désormais définitif, le coût total des travaux étant maintenant arrêté. Mme Béatrice GNAEDIG souhaite savoir comment il se fait qu'on puisse modifier le montant des honoraires d'un cabinet lors des travaux. M. le Maire lui précise que le montant des travaux ayant augmenté de plus du double, il était évident qu'il faille également revoir le montant accordé à la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement à la société LARBRE pour un montant de 16.067,35 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise concernée.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Avenant au marché de travaux d'entrée d'agglomération - rue des Vosges

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que le forfait de rémunération de la société PONTIGGIA doit être revu en raison des difficultés rencontrées lors du chantier. En effet, il s'avère que devant certaines propriétés de la rue des Vosges, la pente d'accès à la parcelle est très forte et ne répond plus aux normes. Il convient donc de remédier à cette situation en prévoyant des travaux complémentaires.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant au Lot n°1 Voirie des travaux d'entrée d'agglomération - rue des Vosges présenté par la société PONTIGGIA concernant les travaux complémentaires rendus nécessaires par la complexité du chantier. Cet avenant comprend le terrassement, la reprise de la voirie, de caniveaux et de tampons pour un montant de 7.621,80 €HT.

Avenant aux travaux	Entreprise	Montant en € HT
Mise à jour du forfait de rémunération de la société suite à travaux complémentaires de voirie	Société PONTIGGIA 16 rue du Travail 67720 HOERDT	+ 7.621,80€ AVENANT n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** l'avenant de + 7.621,80 € HT au marché de travaux d'entrée d'agglomération - rue des Vosges détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise concernée.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Travaux de mise en souterrain des réseaux Orange dans la rue des Roses

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de procéder à la réfection de la voirie de la rue des Roses. Dans ce cadre, il présente une offre concernant la mise en souterrain des réseaux téléphoniques Orange pour un montant à 5.346 € net, comprenant la dépose de l'ancien réseau aérien, le câblage des chambres de tirages mises en place lors des travaux et le raccordement des usagers.

Il est précisé qu'une réunion se tiendra jeudi 21 septembre afin de présenter le projet aux riverains de la rue des Roses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre de la société Orange concernant la mise en souterrain des réseaux téléphoniques pour un montant de 5.346 € net.
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'offre y afférente.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Point sur les travaux en cours

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancement des chantiers actuellement en cours dans la commune :

- **Parking de la Gare :**
Les travaux se sont bien déroulés sans perturbations importantes pour les riverains. M. le Maire signale que de menus travaux de reprise d'un muret ont du être entrepris chez Mme KRETZ. Le parking est maintenant ouvert aux usagers et il ne reste que les plantations à mettre en place. Il est à noter que trois nouvelles places de stationnement handicapés ont été ajoutées aux deux déjà existantes. L'inauguration aura lieu le 14 octobre à 11h. Enfin, M. le Maire signale qu'un arrêté a été pris afin de modifier les règles de priorités sur la rue du Général Leclerc, en faveur des rues des Juifs, de l'Eglise et de la Gare. M. Gérard MITTELHAEUSER s'inquiète néanmoins que les automobilistes utilisent la rue des Juifs afin d'éviter le feu rouge au croisement. Mme Béatrice GNAEDIG signale également des difficultés au niveau du tabac Oster, causées par des clients coupant le virage de la rue Pasteur.

- Travaux de renforcement du réseau d'assainissement
La première phase des travaux, sur la route de Brumath a causé de nombreux désordres, notamment pour les riverains des rues Curie, Pasteur et Schweitzer en raison du non respect de l'interdiction de circuler par les automobilistes. La phase suivante des travaux se déroulera dans les rues de la Tuilerie, des Vosges et de la Liberté. Mme GNAEDIG souhaite savoir pourquoi les travaux de la rue de Brumath n'ont concernés que certains tronçons. M. WOLF précise que les raisons sont à la fois techniques et financières.
- Autres travaux
Les travaux dans la rue des Roses comprennent la réfection de la chaussée, un agrandissement des trottoirs, l'enfouissement du réseau téléphonique ainsi que l'ajout d'éclairage public au niveau du rond-point et l'augmentation de la capacité des avaloirs. M. Eric MULLER souhaite connaître le planning de réfection de rues de la commune. Il lui est précisé que selon le planning institué en 2008 par la Communauté de Communes de la Région de Brumath, les voies devant être reprises sont les rues du Moulin, de Saverne, des Roses et Pasteur. La réfection de la rue des Roses a été avancée dans le programme d'origine.
Dans le cadre des travaux d'assainissement, la concertation avec les propriétaires des parcelles de jardins dans la rue Leclerc est en bonne voie et le piquage sur le terrain aura lieu dans les prochains jours.
Profitant des travaux de voirie sur la RD 421, le Crédit Mutuel a demandé à la société WICKER de modifier certains îlots de la route de Brumath au niveau du chantier de construction de sa nouvelle agence. Le coût de ces travaux a été pris en charge par le Crédit Mutuel.
Il est proposé d'interdire la circulation des véhicules légers sur le chemin agricole à l'entrée du village et aboutissant sur la RD 421 afin d'éviter qu'il ne soit utilisé comme raccourci.

8. Création d'un poste d'Adjoint Technique

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible de procéder au renouvellement du contrat aidé d'un agent communal employé en CAE et chargé notamment de l'entretien des espaces verts. A ce titre, il propose de le remplacer par un poste d'agent technique territorial. Pour ce faire, il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique à partir du 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} octobre 2017,
- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement de cet agent.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Attribution d'une place de stationnement

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente la demande de la société « The Artist » souhaitant installer un food truck le vendredi soir à partir du 15 septembre sur le parking à proximité de la pharmacie. La date est décalée au 1^{er} octobre en raison des travaux d'assainissement dans la route de Brumath. M. Eric MULLER propose de l'installer sur le parking de la Gare, mais il lui est précisé que cet endroit n'apporte pas assez de visibilité à un vendeur ambulant.

VU la délibération du 11 mai 2010 fixant le droit de place à 25 € par jour pour les commerces ambulants,
VU la demande présentée par M. Rodolphe GARIN, pour le compte de la société « The Artist » 17 rue du Général Gouraud 67270 HOCHFELDEN en date du 8 août 2017 afin de pratiquer un commerce ambulant dans la commune de Mommenheim le vendredi soir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. Rodolphe GARIN à stationner sur la commune de Mommenheim le vendredi soir pour la vente de hamburgers maisons et artisanaux suivant le tarif du droit de place fixé par la délibération du 11 mai 2010.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Décision modificative – Budget assainissement

Rapporteur : M. le Maire

L'Adjointe en charge des finances explique aux membres du Conseil Municipal devoir procéder à une modification budgétaire concernant le budget annexe de l'assainissement. Suite à la demande de paiement d'une avance forfaitaire par l'entreprise PONTIGGIA dans le cadre du marché de renforcement des réseaux d'assainissement et comme prévu par les conditions du Cahier des Clauses Administratives Particulières, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au c/238. En effet, les avances forfaitaires doivent être imputées au c/238 alors que le reste des travaux est payé au c/21532.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes
 - en dépenses à l'article 21532: - 36.474 €
 - en dépenses à l'article 238 : + 36.474 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Acquisition de terrains

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir quatre parcelles de bois. Il est ainsi proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section 17 n°6, 107, 108 et 109 appartenant à M. et Mme FREYERMUTH Roger et d'une contenance totale de 35,94 ares au prix de 80 € l'are soit un total de 2 875,20 €, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section 17 n°6, 107, 108 et 109 appartenant à M. et Mme FREYERMUTH Roger et d'une contenance totale de 35,94 ares pour un montant de 2 875,20 €, hors frais de notaire.
- **CHARGE** le Maire de la conclusion de l'acte devant Me BECHMANN, notaire à HOCHFELDEN.

La délibération est approuvée à l'unanimité

12. Modification du règlement intérieur des salles communales

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente une proposition de modification du règlement intérieur des salles communales. Il est ainsi proposé :

- d'insérer une clause relative au tri sélectif devant être opéré par les locataires. Une facturation particulière sera mise en place en cas de non- respect des consignes,
- de mettre à jour les coordonnées du fournisseur de boissons.

Il est précisé que suite à la cessation d'activité de la Société Wendling Boissons, un nouveau contrat va être souscrit avec la société ERNWEIN d'Uberach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le règlement intérieur des salles communales en ses articles 14 et 21 selon les modalités.

La délibération est approuvée à l'unanimité

13. Compte rendu 2016 du contrat de concession avec Electricité de Strasbourg

Rapporteur : M. le Maire

Le contrat de concession signé entre la commune et le concessionnaire Electricité de Strasbourg prévoit la production d'un rapport annuel d'activité. Ce compte-rendu a été remis à la commune et comporte des éléments financiers ainsi que des informations concernant la consommation d'électricité et les travaux réalisés.

Il est notamment présenté dans le compte-rendu 2016 que la valeur brute comptable des ouvrages concédés s'élève à plus de 2 millions d'euros, que 23.471,20 euros de travaux ont été réalisés dans le village et que la commune a perçu 11.353,69 euros de contributions payées par Electricité de Strasbourg. On notera également qu'aucune demande d'aide sociale n'a été enregistrée pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du compte-rendu d'activité de concession 2016 d'Electricité de Strasbourg.

14. Divers

- ✓ M. Jeannot KLEIN a été informé par Arnaud GLASSER des manifestations à venir du club de football : soirée moules-frites le 14 octobre et soirée musicale avec bouchées à la reine le 18 novembre.
- ✓ M. Maurice SCHERER fait un point sur le marché aux puces qui a été un grand succès, notamment grâce à une météo clémente. Il en profite pour remercier les personnes y ayant contribué. M. SCHERER fait état d'un bénéfice de 17.000 € dont 16.000 redistribués aux associations et 1.000 € affectés au marché de Noël prévu cette année le samedi 25 novembre de 16 à 23h. L'association « Artistes en coulisse » a été sollicitée pour un spectacle le samedi soir, mais elle n'est pas disponible ce soir-là.
- ✓ M. Alain KEITH signale avoir été contacté par le Directeur de la Culture de la CAH pour un concert qu'il souhaite donner en l'église de Mommenheim pour le temps de Noël (Messe de Minuit de M.A. Charpentier). Le conseil propose de retenir la date du 16 décembre, mais suggère de voir ce point avec le Conseil de Fabrique.
- ✓ M. le Maire remercie les personnes qui se sont investies lors du Conseil de Communauté de la CAH qui s'est tenu à Mommenheim le 14 septembre, en particulier M. Alain BIETH. M. Joseph KUHN a été questionné sur la maigreur du buffet. Il est précisé qu'il s'agissait simplement d'un verre de l'amitié et non d'un cocktail. M. KUHN s'interroge également sur la pertinence de faire déplacer 70 personnes pour une séance si courte. M. WOLF précise que le travail à la CAH se fait au sein des commissions et du bureau, le conseil communautaire ne passe les points en revue que de façon succincte.
- ✓ Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER souhaite fixer la date de la prochaine réunion de la commission « Salles Communales » afin de prendre une décision concernant le rafraîchissement du matériel. La réunion est fixée au 2 octobre à 20h.
- ✓ M. Jeannot KLEIN signale que des deux-roues motorisés circulent régulièrement à vive allure dans la rue de Rome. M. le Maire lui conseille d'appeler aussitôt la gendarmerie lorsque ce genre de cas se présente.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h10.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF

